Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260413-CCAS05_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS** **Conseil d'administration du 13 avril 2026**
MEMBRES En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 7 Pouvoirs : 0 **DATES** Convocation : 09/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le treize avril , à dix-neuf heures, Le Conseil d'administration du CCAS de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, présidente. Présent.es : HINRY Delphine, LAIR Maryline, COUEPEL Anne-Marie, ESNAUD Bernard, MASSERON Cyrile, GUILLARD Hélène, Annette JOLIVEL Absent.es excusés : TEXIER Nicolas – GENDRON Natacha Pouvoirs : Secrétaire de séance : ESNAUD Bernard

Délibération n°05.26

Objet : Adoption du budget primitif du CCAS 2026

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, Madame la Présidente informe que le tableau a été adressé à l'ensemble des membres du CCAS. Elle rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif qui pourra, être modifié autant que de besoin (le nombre de décisions modificatives n'est pas limitatif).

Il est proposé de procéder au vote du budget primitif 2026 en équilibre pour le CCAS tel que présenté en vue détaillée par chapitres conformément aux tableaux ci-dessous :

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 090, 21 €	7 090, 21 €
Investissement	3 225, 49 €	3 225, 49 €
Total budget 2026	10 315, 70 €	10 315, 70 €

Détail par chapitre :

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		
060	Achat et variations de stocks	3070, 00 €
61-62	Autres charges extérieures	2830, 21 €
64	Charges de personnels et frais assimilés	90, 00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 100, 00 €
TOTAL		**7 090, 21 €**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260413-CCAS05_26-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026		
70	Produits des services	800, 00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 000, 00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 448, 07 €
012	Résultat de fonctionnement reporté	3 842, 14 €
TOTAL		**7 090, 21 €**

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		
21	Immobilisations corporelles	3 225, 49 €
TOTAL		**3 225, 49 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	3 225, 49 €
TOTAL		**3 225, 49 €**

Madame la présidente rappelle que le référentiel M57 offre une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits ; « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2026 à l'équilibre en dépenses et en recettes pour 10315.70 € dont 7090.21 € en fonctionnement et 3 225.49 € en investissement,
- d'autoriser Mme la présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- de donner tous pouvoirs à Mme la présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Delphine HINRY

MAIRIE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES 38680